

# **BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES**

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Article R 2123-1 du code de la commande publique

## **Pouvoir Adjudicateur**

**Monsieur Christophe Lauras, principal du collège Amans-Joseph-Fabre de Rodez**

## **Objet du Marché**

Passation et exécution du marché relatif aux transports routiers réguliers nécessaires aux déplacements des élèves du collège Amans-Joseph-Fabre de Rodez vers les installations sportives, au moyen de véhicules de type autocars pour les années 2021 à 2023.

**Remarque** : Un seul prix est à établir quelle que soit la navette exécutée (prix moyen à calculer en fonction des équipements sportifs desservis)

<b>Définition du prix</b>	<b>Coût unitaire en € pour une navette</b>
<p>Le prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'exécution d'une navette par un autocar entre l'établissement scolaire et un équipement sportif,</li> <li>- le trajet aller-retour,</li> <li>- le coût de roulage,</li> <li>- le coût de conduite,</li> <li>- le coût de mise à disposition du véhicule,</li> <li>- les frais de structure</li> <li>- les frais annexes.</li> </ul>	
<b>Prix en € H.T. (pour une navette)</b>	
<b>Montant T.V.A.</b>	
<b>Prix en € T.T.C. (pour une navette)</b>	

Fait à ....., le .....

(cachet et signature)